

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2014

Le samedi vingt-neuf mars deux mille quatorze, à dix heures et quarante-cinq minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de Presles-en-Brie, proclamés élus par le bureau centralisateur de la Commune, le 23 mars 2014, se sont réunis Salle du Conseil Municipal, dûment convoqués par Monsieur Dominique RODRIGUEZ, Maire sortant, en application de l'Article L.2121.10.

PRÉSENTS :

- Madame BONNY Florence
 - Monsieur BONNIN Patrick
 - Madame BOUDY Nathalie
 - Madame COHEN Sylvie
 - Madame DEFREL Nadine
 - Monsieur DERAMEZ Pascal
 - Monsieur GAUTHERON Daniel
 - Monsieur LANDRY Daniel
 - Madame LOPES COSTA Alexandra
 - Monsieur LOUISE DIT MAUGER Philippe
 - Monsieur MARSAULE Patrick
 - Monsieur MONGAULT Patrick
 - Monsieur MORESTIN Christian
 - Madame OFFREDO-LESCARE Béatrice
 - Madame RICHARD Rolande
 - Monsieur RODRIGUEZ Dominique
 - Madame SAVE Laëtitia
 - Monsieur WEXSTEEN David
- Conseillers élus,**

ABSENTE :

- Madame BENOIT Jeanine

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Dominique RODRIGUEZ, Maire sortant, qui, après appel nominal, a donné lecture des résultats constatés au procès-verbal des élections, et a déclaré installés :

- 1. Monsieur RODRIGUEZ Dominique**
- 2. Madame BONNY Florence**
- 3. Monsieur GAUTHERON Daniel**
- 4. Madame RICHARD Rolande**
- 5. Monsieur BONNIN Patrick**
- 6. Madame BENOIT Jeanine**
- 7. Monsieur LANDRY Daniel**
- 8. Madame BOUDY Nathalie**
- 9. Monsieur DERAMEZ Pascal**
- 10. Madame OFFREDO-LESCARE Béatrice**

11. Monsieur LOUISE DIT-MAUGER Philippe
12. Madame DEFREL Nadine
13. Monsieur WEXSTEEN David
14. Madame COHEN Sylvie
15. Monsieur MONGAULT Patrick
16. Madame LOPES-COSTA Alexandra
17. Monsieur MARSAULE Patrick
18. Madame SAVE Laëtitia
19. Monsieur MORESTIN Christian

dans leurs fonctions de Conseillers Municipaux.

I - ELECTION DU MAIRE :

Monsieur Daniel GAUTHERON, doyen d'âge du Conseil Municipal, en vertu de l'Article L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, a pris la présidence de la séance visant à élire le Maire. Madame Nadine DEFREL a été désignée pour exercer les fonctions de secrétaire de séance.

Après désignation de Madame Rolande RICHARD et de Monsieur Patrick MONGAULT comme assesseurs, il est procédé à l'élection du Maire de la Commune.

Monsieur le Président a demandé aux Conseillers Municipaux s'il y avait des candidats à la fonction de Maire.

Monsieur Dominique RODRIGUEZ se porte à la candidature de Maire.

Il est ensuite procédé au déroulement du scrutin par bulletin secret.

PREMIER TOUR DE SCRUTIN :

Chaque Conseiller Municipal a déposé son bulletin de vote dans l'urne, il est ensuite procédé au dépouillement :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :**18**
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : **1**
- Suffrages exprimés :**17**
- Majorité absolue :**09**

A obtenu :

- Monsieur Dominique RODRIGUEZ :**17 voix**

Monsieur Dominique RODRIGUEZ ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire et immédiatement installé.

Monsieur Dominique RODRIGUEZ, Maire, prend donc la présidence du Conseil Municipal.

II - CREATION DE 5 POSTES D'ADJOINTS AU MAIRE

Monsieur le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil Municipal, et qu'en vertu de l'article L. 2122-2 du Code général des collectivités territoriales, celui-ci détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal. Monsieur le maire propose de fixer ce nombre à 5.

Le Conseil Municipal décide :

- la création de 5 postes d'adjoints au maire.

A L'UNANIMITE.

III - ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

Monsieur le Maire rappelle qu'en vertu de l'article L.2122-7 du Code général des collectivités territoriales, l'élection des adjoints au maire intervient par scrutin de liste secret dans les mêmes conditions que celle du Maire.

Monsieur le maire invite les candidats à présenter leur liste.

La liste suivante se porte candidate :

- Monsieur Daniel GAUTHERON,
- Monsieur Patrick BONNIN,
- Monsieur Daniel LANDRY,
- Madame Florence BONNY,
- Madame Rolande RICHARD.

1^{er} TOUR DE SCRUTIN

Il est alors procédé au déroulement du scrutin après désignation de Mme Nadine DEFREL comme secrétaire de séance ; de Mme Rolande RICHARD et de M. Patrick MONGAULT comme assesseurs :

Chaque Conseiller Municipal a déposé son bulletin de vote dans l'urne et il est ensuite procédé au dépouillement :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :**18**
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : **1**
- Suffrages exprimés :**17**
- Majorité absolue :**09**

A obtenu :

- La liste de Monsieur Daniel GAUTHERON :**17 voix**

La liste suivante ayant obtenu la majorité absolue, il a été proclamé :

***Monsieur Daniel GAUTHERON : 1^{er} adjoint,
Monsieur Patrick BONNIN : 2^{ème} adjoint,
Monsieur Daniel LANDRY : 3^{ème} adjoint,***

*Madame Florence BONNY : 4^{ème} adjoint,
Madame Rolande RICHARD : 5^{ème} adjoint,
et ces derniers ont été immédiatement installés.*

VI - FIXATION DES INDEMNITES DU MAIRE :

Monsieur le Maire explique qu'en vertu des articles L.2123-20 et L.2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal peut procéder au vote des indemnités du Maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, avec effet immédiat :

- *de fixer l'indemnité mensuelle du Maire à 43 % de l'indice brut mensuel 1015.*

A L'UNANIMITE.

V - FIXATION DES INDEMNITES DE FONCTION DES ADJOINTS AU MAIRE

Monsieur le Maire explique qu'en vertu de l'article L.2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal peut procéder au vote des indemnités des adjoints au maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, avec effet immédiat :

- *de fixer l'indemnité mensuelle des adjoints au maire à 16,5 % de l'indice brut 1015.*

A L'UNANIMITE.

VI – DESIGNATION DES DÉLÉGUÉS DU CONSEIL MUNICIPAL AUX STRUCTURES INTERCOMMUNALES ET AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Monsieur le Maire rappelle le rôle de chaque Etablissement Public de Coopération Intercommunale. Le scrutin devrait être secret, uninominal et à la majorité absolue. Cependant, le conseil municipal décide à l'unanimité de désigner les représentants aux organismes externes uninominale à scrutin public.

SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT ET L'ENTRETIEN DE LA MARSANGE (S.M.A.E.M.)

Messieurs Daniel LANDRY et Christian MORESTIN se présentent au poste de titulaire. Monsieur Daniel LANDRY est élu avec 17 voix contre 1 voix pour Monsieur Christian MORESTIN.

Messieurs Pascal DERAMEZ et Christian MORESTIN se présentent au poste de titulaire et Pascal DERAMEZ est élu avec 17 voix contre 1 voix pour Monsieur Christian MORESTIN.

Messieurs Philippe LOUISE DIT MAUGER et Patrick MARSAULE sont élus aux postes de suppléants avec 17 voix et 1 abstention de Monsieur Christian MORESTIN.

Ainsi, les représentants du SMAEM sont-ils :

TITULAIRES

- 1) Daniel LANDRY
- 2) Pascal DERAMEZ

SUPPLEANTS

- 1) Philippe LOUISE DIT MAUGER
- 2) Patrick MARSAULE

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENLEVEMENT ET DE TRAITEMENT DES
ORDURES MENAGERES DE LA REGION DE TOURNAN-EN-BRIE
(S.I.E.T.O.M)**

TITULAIRES

- 1) Dominique RODRIGUEZ
- 2) Philippe LOUISE DIT MAUGER

SUPPLEANTS

- 1) Daniel GAUTHERON
- 2) David WEXSTEEN

- **à l'unanimité.**

**SYNDICAT MIXTE A VOCATION MULTIPLE
DE LA REGION DE TOURNAN-EN-BRIE (S.M.A.V.O.M.)**

TITULAIRES

- 1) Nathalie BOUDY
- 2) Rolande RICHARD
- 3) Pascal DERAMEZ

SUPPLEANTS

- 1) Florence BONNY
- 2) Laëtitia SAVE
- 3) Patrick MONGAULT

- **à l'unanimité.**

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE LA
REGION DE TOURNAN-EN-BRIE (S.I.A.E.P.)**

TITULAIRES

- 1) Patrick BONNIN
- 2) Florence BONNY

SUPPLEANTS

- 1) Daniel GAUTHERON
- 2) David WEXSTEEN

- **à l'unanimité.**

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT
DES EAUX USEES DE PRESLES-TOURNAN-GRETZ (S.I.C.T.E.U.)**

TITULAIRES

- 1) Dominique RODRIGUEZ
- 2) Daniel GAUTHERON
- 3) Philippe LOUISE DIT MAUGER

SUPPLEANTS

- 1) Patrick BONNIN
- 2) Patrick MARSAULE

- **à l'unanimité.**

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE TRAVAUX ET D'ENTRETIEN DE LA
BARBANÇONNE (S.I.T.E.B.)**

Messieurs Daniel LANDRY et Christian MORESTIN se présentent au poste de titulaire. Monsieur Daniel LANDRY est élu avec 17 voix contre 1 voix pour Monsieur Christian MORESTIN.

Messieurs Pascal DERAMEZ et Christian MORESTIN se présentent au poste de titulaire et Pascal DERAMEZ est élu avec 17 voix contre 1 voix pour Monsieur Christian MORESTIN.

Madame Béatrice OFFREDO-LESCARE est élue à l'unanimité.

Ainsi, les représentants du S.I.T.E.B sont-ils :

TITULAIRES

- 1) Daniel LANDRY
- 2) Pascal DERAMEZ

SUPPLEANTE

- 1) Béatrice OFFREDO-LESCARE

**SYNDICAT MIXTE CENTRE D'ASSAINISSEMENT DES BOUES
(S.M.A.B)**

TITULAIRES

- 1) Dominique RODRIGUEZ
- 2) Daniel GAUTHERON
- 3) Patrick MARSAULE

SUPPLEANTS

- 1) Béatrice OFFREDO-LESCARE
- 2) Rolande RICHARD
- 3) Pascal DERAMEZ

- à l'unanimité.

**SYNDICAT MIXTE CENTRE BRIE D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
(S.I.C.B.A.N.C.)**

Madame Nathalie BOUDY et Monsieur Christian MORESTIN se présentent au poste de titulaire. Madame Nathalie BOUDY est élue avec 17 voix contre 1 voix pour Monsieur Christian MORESTIN.

Messieurs Christian MORESTIN et Pascal DERAMEZ se présentent au poste de titulaire et Pascal DERAMEZ est élu avec 17 voix contre 1 voix pour Monsieur Christian MORESTIN.

Monsieur David WEXSTEEN est élu comme suppléant à l'unanimité.

Ainsi, les représentants du S.I.C.B.A.N.C sont-ils :

TITULAIRES

- 1) Nathalie BOUDY
- 2) Pascal DERAMEZ

SUPPLEANT

- 1) David WEXSTEEN

**SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES ENERGIES DE SEINE-ET-MARNE
COMITE DE TERRITOIRE DE BRIE ET LAGNY
(S.D.E.S.M)**

TITULAIRES

- 1) Patrick BONNIN
- 2) Patrick MONGAULT

SUPPLEANT

- 1) Patrick MARSAULE

- **à l'unanimité.**

**SYNDICAT MIXTE POUR L'ASSAINISSEMENT ET LA GESTION DES EAUX
DU BASSIN VERSANT DE L'YERRES (S.Y.A.G.E.)**

Monsieur Christian MORESTIN et Madame Nathalie BOUDY se portent candidats au poste de titulaire. Nathalie BOUDY est élue **avec 17 voix** contre 1 voix pour Monsieur Christian MORESTIN.

Monsieur Dominique RODRIGUEZ se porte candidat en tant que suppléant et il est élu **avec 17 voix** et 1 voix contre de M. Christian MORESTIN.

Ainsi, les représentants du S.Y.A.G.E sont-ils :

TITULAIRE

- 1) Nathalie BOUDY

SUPPLEANT

- 1) Dominique RODRIGUEZ

VII – ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (C.A.O)

Monsieur le maire rappelle qu'en application de l'article 22-I alinéa 4 et II du Code des marchés publics, la CAO doit être constitué de trois membres titulaires et de 3 suppléants. L'élection à bulletin secret se déroule au scrutin de liste sans panachage et à la représentation proportionnelle.

Une liste se porte candidate.

Il est procédé, dans les mêmes conditions que pour l'élection des adjoints au maire, au vote.

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :**18**
- Nombre de bulletins blancs ou nuls :**01**
- Suffrages exprimés :**17**
- Majorité absolue :**09**

La liste candidate a obtenu **17 voix** (1 vote blanc). Sont donc élus les membres à la Commission d'Appel d'Offres suivants :

TITULAIRES :

- 1) Daniel GAUTHERON
- 2) Daniel LANDRY
- 3) Patrick BONNIN

SUPPLEANTS :

- 1) Florence BONNY
- 2) Patrick MONGAULT
- 3) Nadine DEFREL

VIII - ELECTION DES MEMBRES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S)

Monsieur le Maire avise le Conseil Municipal qu'il faut désigner un nombre égal de membres représentants du Conseil Municipal et de membres externes au sein du Centre Communal d'Action Sociale en application de l'article L 123-6 du Code de l'action sociale et des familles.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de fixer à 8 le nombre de membres issus du conseil municipal.

Une liste se porte candidate.

Le Conseil Municipal désigne avec 17 voix et 1 voix contre de M. Christian MORESTIN :

- *Monsieur Dominique RODRIGUEZ,*
- *Monsieur Daniel GAUTHERON,*
- *Madame Florence BONNY,*
- *Madame Nadine DEFREL,*
- *Madame Béatrice OFFREDO-LESCARE,*
- *Madame Nathalie BOUDY,*
- *Madame Sylvie COHEN,*
- *Monsieur Daniel LANDRY.*

IX - DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE L'ASSOCIATION PRESLOISE D'ANIMATION (A.P.A)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est prévu de désigner des membres de cette assemblée au sein de l'Association Presloise d'Animation.

Le Conseil Municipal désigne :

- Président : M. GAUTHERON Daniel
- Membres : M. DERAMEZ Pascal, Mme Béatrice OFFREDO-LESCARE, M. David WEXSTEEN, M. Philippe LOUISE DIT MAUGER.

Ces derniers sont élus avec 17 voix (1 vote blanc).

La séance est levée à 11 heures et 45 minutes.